

**REPUBLIQUE FRANCAISE****DEPARTEMENT****PUY-DE-DOME****REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE D'OLLOIX**

Délibération n° 2023 / 42

**Séance du 13 Octobre 2023****NOMBRES DE MEMBRES**

En exercice :	Présents :	Votants :
10	8	8

Date de la convocation : 06 octobre 2023

Le **TREIZE OCTOBRE DEUX MIL VINGT-TROIS**, à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Louis CECCHET, Maire.

Présents : Jean-Louis CECCHET, Maire ; Pierre SAVIGNAT, Alain HERITIER ; Adjoint, Stéphane BÉAL, Christophe DEMONCHY, Claire VOLPI, Vincent BAFFALEUF

Absents : Valérie BUISSON et Jérôme RENOARD.

Représenté : Charlotte COGAN, a donné pouvoir à Claire VOLPI.

Secrétaire de séance : Stéphane BÉAL.

**OBJET : Certificats d'économie d'énergie (CEE) : Convention de regroupement pour la valorisation des CEE entre Mond'Arverne Communauté et la Commune d'OLLOIX**

Le Maire rappelle que la loi n°2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique a mis en place le dispositif des certificats d'économie d'énergie (CEE).

Les collectivités territoriales et leurs groupements sont des acteurs éligibles à ce dispositif et peuvent valoriser les économies d'énergie qu'elles ont réalisées par l'obtention de CEE.

Le dispositif permet aux personnes éligibles de se regrouper et de désigner une autre personne éligible (tiers regroupeur), qui obtient pour leur compte les CEE correspondants pour atteindre le seuil d'éligibilité (50 GWhcumac).

Compte tenu de la complexité du montage des dossiers CEE et de la nécessité de valoriser un volume minimum de CEE de 50 GWhcumac pour accéder au dispositif des certificats d'économie d'énergie, il est proposé que Mond'Arverne Communauté agisse comme « tiers regroupeur » pour ses communes membres, pour la gestion et la valorisation de ces CEE.

Les modalités notamment techniques et financières de ce regroupement seraient détaillées dans une Convention signée entre Mond'Arverne Communauté et la Commune d'OLLOIX.

Ainsi, Mond'Arverne Communauté s'engagerait à :

- ◆ Déposer en son nom les dossiers de demande de CEE au Pôle National des CEE (PNCEE) en, vue d'obtenir les certificats d'économie d'énergie ;
- ◆ Vendre ces certificats d'économie d'énergie dans le but de valoriser les opérations d'économie d'énergie ;
- ◆ Récupérer les primes des CEE des opérations déposées et éligibles ;
- ◆ Reverser à la commune d'OLLOIX le montant des primes CEE selon les modalités définies à la convention de regroupement.

Compte tenu de la technicité du dispositif de valorisation des CEE, il est précisé que Mond'Arverne Communauté conventionne avec *OTC FLOW* pour la gestion et la valorisation des CEE.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal décide :

- ◆ **D'APPROUVER** le principe de regroupement entre Mond'Arverne Communauté et la Commune d'OLLOIX pour la valorisation des Certificats d'Economie d'Energie tel que décrit dans le rapport ci-dessus ;
- ◆ **D'APPROUVER** le projet de Convention entre Mond'Arverne Communauté et la Commune d'OLLOIX retraçant les modalités du regroupement ;
- ◆ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention

Fait et délibéré en Mairie les, jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme, le 17 octobre 2023

Le Maire,  
Jean-Louis CECCHET

POUR	CONTRE	ABSTENTION
6	0	2

